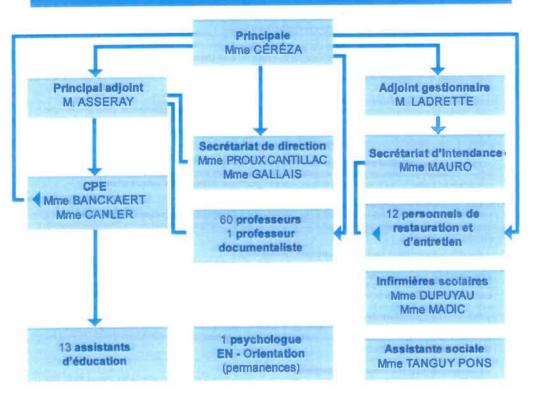
ORGANIGRAMME du collège ALBERT CAMUS



INFOS plus

- LV2 espagnol obligatoire sauf pour les élèves ayant choisi la bi-langue allemand en 6°
- Option langue et culture de l'Antiquité: latin en 5°, 4°, 3°
- o Option langue européenne anglais : 2h en 4° et 2h en 3°
- Option langue européenne espagnol : 2h en 3°



En septembre, tu vas faire ta rentrée scolaire en classe de sixième ; ce petit fascicule devrait répondre à quelques-unes de tes questions.

L'entrée en collège est une étape importante dans ta scolarité ; tu vas y rester 4 années, de la 6° à la 3°. Tu vas découvrir un nouveau fonctionnement, de nouvelles matières, de nombreux professeurs.

En fin de 3°, tu vas passer ton premier diplôme, le brevet des collèges et tout au long de ta scolarité, tu vas construire ton projet d'orientation dans la cadre du parcours avenir.

Pour réussir au collège, il faut que tu restes sérieux(se) et concentré(e) en classe, et que tu travailles règulièrement à la maison. Tu pourras aussi rester certains soirs au collège après tes cours pour faire tes devoirs dans le cadre du dispositif «Devoirs faits».

Je te souhaite beaucoup de réussite et d'épanouissement dans tes études au collège.



• Quand la rentrée aura-t-elle lieu ?

Elle aura lieu le jeudi 2 septembre 2021 à 8 h 30. Les élèves de sixième passent leurs deux premières journées au collège en participant à des journées d'intégration, pour apprendre à se connaître et à se repérer dans le collège. Ils participent à des activités sportives, rallye, et ils font connaissance avec tous les professeurs et avec les membres de la vie scolaire.

• Combien j'aural de professeurs ?

Tu auras un professeur différent pour chaque matière. Parmi eux, tu auras un professeur principal qui est chargé de suivre ta classe et tu pourras faire appel à lui si tu rencontres un problème ou si tu as des difficultés. Tes parents pourront le contacter pour parler avec lui de ta scolarité.

• Quels sont les horaires d'ouverture du collège ?

Le collège est ouvert tous les jours de 8 h 10 à 17 h. Les cours ont lieu de 8 h 25 à 12 h 30 et de 12 h 55 à 17 h avec deux récréations.

• Aurai-je cours de 8 h 25 à 17 h tous les jours ?

NON. Il arrivera que tu rentres plus tard et que tu quittes plus tôt selon ton emploi du temps qui te sera donné le jour de la rentrée. Tu pourras rester en dehors de ton emploi du temps au collège pour faire tes devoirs en petits groupes sous la responsabilité d'un professeur ou d'un assistant d'éducation.

• Combien d'heures de cours aurai-je par semaine ?

Chaque élève de 6° a 26 heures de cours dont 3 h d'accompagnement personnalisé qui sont des cours faits en coenseignement durant lesquels les professeurs reprennent des notions non acquises. Tu pourras aussi bénéficier de l'aide aux devoirs en fonction des disponibilités de ton emploi du temps de 16 h à 17 h ; il faudra que tu t'y inscrive à chaque trimestre.

• Vais-je rester dans la même salle pour tous les cours ?

NON. Tu vas changer de salle à chaque heure de cours. Le numéro de la salle dans laquelle tu devras te rendre sera incrit sur ton emploi ainsi que sur la porte de chacune des salles. Pendant les interclasses, tu te déplaceras avec ta classe dans le calme dans les couloirs pour rejoindre le cours suivant.

• Comment savoir quand je dois rentrer en cours ?

A la première sonnerie du matin et de l'après-midi ou après chaque récréation, tu devras te ranger dans la cour de récréation devant l'emplacement portant le numéro de la salle où tu dois te rendre. Le professeur viendra te chercher. Arrivé devant la salle, tu devras te ranger et attendre que ton professeur te fasse entrer. Dans la salle, tu attendras debout que le professeur te donne la consigne de t'asseoir.

Le respect de ces règles simples permet de débuter le cours dans le calme et la sérénité.

Tu devras aussi déposer ton carnet de correspondance sur ton bureau au début de chaque cours.

• Qu'est-ce-que la vie scolaire ?

C'est le service composé des conseillers principaux d'éducation et des assistants d'éducation. Ses missions principales sont d'assurer la surveillance des élèves en dehors des heures de cours, de contrôler les absences et les retards, mais aussi d'être à l'écoute de l'ensemble des élèves. Un accompagnement individuel pour chaque classe est mis en place avec l'aide d'un surveillant référent.

• Quand il y a une heure de permanence sur mon emploi du temps ou si un professeur est absent, que se passe-t-il ?

Pendant ces heures appelées aussi «heures d'étude», tu dois te rendre ave ta classe au point de rassemblement prévu. Un surveillant prendra ta classe en charge. La permanence est un lieu de travail ; tu devras rester calme et faire ton travail personnel. Tu pourras aussi aller au CDI pendant ces heures de permanence.

• Qu'est-ce-que le CD! ?

Le CDI est le centre de documentation et d'information. Tu peux y aller lorsque tu n'as pas cours. Tu peux y travailler seul ou en groupe. Tu peux avoir accès à toutes sortes de livres et aussi faire des recherches sur les ordinateurs. Tu pourras aussi y emprunter des livres. Le professeur documentaliste est là pour t'aider si besoin. Le professeur documentaliste interviendra au cours de ton année de sixième pour faire une présentation du CDI et pour faire une éducation aux médias et à l'information (EMI).

• Le carnet de correspondance est-il obligatoire ?

OUI. On te donnera un carnet de correspondance dès la rentrée. C'est un document officiel que tu dois toujours avoir dans ton cartable. Il doit être complété avec soin. C'est ta carte d'identité au collège, tu dois le montrer aux surveillants pour pouvoir quitter l'établissement. Sa non présentation ou des oublis fréquents sont punis par une heure de retenue:



• Comment vals-je savoir ce qui est permis ou interdit au collège ?

Le collège a un règlement intérieur inscrit dans le carnet de correspondance que tes parents et toi-même signeront. Il est essentiel de le respecter pour bien vivre ensemble au collège.

• Tu vas élire des délégués élèves ; à quoi servent-ils ?

Les délégués, un garçon et une fille, sont élus par la classe. Ils sont ses représentants et ses porte-paroles, en particulier lors des conseils de classe. Ils ont aussi une mission de transmission des informations en liaison avec la vie scolaire. Ils bénéficieront d'une formation tout au long de l'année.

Existe-t-il des activités péri-scolaires ?

OUI. Durant la pause du repas, plusieurs possibilités te seront offertes : des entraînements dans le cadre de l'association sportive (basket, badminton, handball, natation) et des activités de clubs dans le cadre du foyer socio-éducatif ou dans le cadre de la chorale du collège. Tu pourras aussi emprunter auprès de la vie scolaire un ballon ou des raquettes pour jouer au ping-pong.

• Ai-je le droit d'utiliser au collège mon téléphone portable ?

NON. L'utilisation du téléphone portable est interdit au collège. Il devra être éteint et rester au fond de ton sac. Si tu l'utilises en classe ou sur la cour de récréation, il te sera confisqué et rendu à la fin de tes cours.

• Ai-je le droit d'apporter un ballon ?

NON. Des ballons en mousse seront prêtés aux élèves qui en feront la demande auprès de la vie scolaire. Le matériel prêté est acheté avec l'argent que tes parents auront donné pour le fonctionnement du foyer socio-éducatif lors de ton inscription.

• A qui je peux parler de mes problèmes éventuels ?

Tu peux t'adresser à tout adulte au collège avec qui tu te sens en confiance. Il sera à coup sûr de bon conseil. Il faut éviter de garder ses soucis pour soi. En parler, c'est déjà t'aider à trouver une solution. Il existe un service de santé scolaire, l'infirmière du collège est très souvent présente à l'infirmerie. Il y a aussi une assistante sociale présente deux journées par semaine et enfin une psychologue de l'éducation nationale qui te recevra sur rendez-vous.

• Et si l'ai un problème de santé ?

Il faut le signaler dès le début de l'année. Le collège dispose d'une infirmière qui traite de ces problèmes mais elle s'occupe aussi de tous les petits maux et maladies au quotidien. En plus, elle reçoit chaque élève de 6° pour un bilan individuel en cours d'année.

• Doit-on acheter les manuels scolaires ?

NON. Ils sont fournis par le collège. Dès que tu les auras, tu veilleras à les recouvrir afin de les conserver en bon état car tu devras les rendre dans le même état en fin d'année au mois de juin.

Pourrai-ie disposer d'un casier pour y déposer mes affaires ?

OUI. Si tu es demi-pensionnaire, tu pourras disposer d'un casier que tu partageras avec l'un de tes camarades.

Ai-je le droit d'aller partout dans la cour de récréation ?

La cour de récréation est très grande ; tu devras cependant rester dans les zones placées sous la surveillance d'un assistant d'éducation.

• Est-ce-que je peux venir au collège à vélo ou en trottinette ?

OUI. Tu descendras de ton vélo ou de ta trottinette à l'entrée du collège et tu le (ou la) rangeras dans le garage à vélos mis à la disposition des élèves. Le collège n'est cependant pas tenu responsable en cas de dégradation ou de vol. Tu devras prendre soin de le (ou la) sécuriser en l'attachant avec un antivol.

• Comment je fais pour manger au restaurant scolaire ?

Tu dois être inscrit en qualité de demi-pensionnaire ; l'inscription à la demi-pension est faite pour l'année et le règlement est trimestriel. Si tu es externe, tu pourras très exceptionnellement acheter un ticket repas. La vie scolaire déterminera un ordre de passage journalier et tu te présenteras au restaurant scolaire en présentant ta carte de demi-pension.

• Qu'est-ce que PRONOTE et à quoi cela sert-il ?

PRONOTE est l'environnement numérique de travail du collège. Tes parents et toi-même pourraient consulter tes devoirs, tes notes, tes absences et retards, ainsi que le menu du restaurant scolaire. Tu auras un code d'accès personnel et chacun de tes parents en auront un aussi.

Nous répondrons à toutes tes autres questions éventuelles à la rentrée. N'hésite pas à venir nous interroger si tu ne sais pas quoi faire ou si un problème se pose à toi.